

CSA de l'académie de Strasbourg - 12 mars 2026

Déclaration liminaire du SNALC

Engagé dans une campagne de réélection municipale, le recteur de l'Académie de Strasbourg a obtenu un congé sans solde à compter des vacances de février. Le SNALC tient à rappeler que, si cette organisation respecte la légalité, elle ne va pas sans soulever certaines interrogations sur la gestion de l'académie et l'impartialité des décisions à venir, notamment lorsque des dossiers et procédures déjà engagés et suivis par la secrétaire générale sont amenés à être tranchés par la même personne désormais chargée de l'intérim. Une telle situation fragilise la confiance du personnel et donne l'image d'une académie délaissée, alors qu'une gestion rigoureuse, transparente et équitable reste indispensable au service de toute la communauté éducative.

Concernant le plan d'action académique handicap 2026-2028 (point 3), le SNALC Alsace dénonce l'écart entre les annonces et la réalité, par la discrimination dont sont souvent victimes les personnels **handicapés**, en particulier administratifs. Lorsqu'une promotion leur est proposée, elle implique parfois un changement vers un poste non adapté, sans solution transitoire, les contraignant finalement à être placés en arrêt maladie faute d'alternative. En cas de refus de la promotion, conservant leur poste, ils se voient alors privés de toute évolution de carrière. Le temps partiel thérapeutique souvent proposé en contrepartie ne règle pas le problème ; en effet, ces personnels ont besoin d'exercer des fonctions adaptées à leur handicap reconnu et peuvent relever de l'obligation d'emploi, ce qui constitue un facteur aggravant et une source incontestable de discrimination. Faut-il en arriver à saisir le Défenseur des droits comme c'est le cas pour un agent que le SNALC Alsace accompagne actuellement ?

Le SNALC dénonce la pression exercée sur ces personnels vulnérables et demande d'enrichir l'offre de postes adaptés ou, à défaut et dans l'attente d'une solution, de maintenir ces agents sur leur poste actuel en leur accordant le bénéfice attendu de l'évolution de carrière.

Sur la préparation de la rentrée 2026 (point 5), le SNALC Alsace alerte une nouvelle fois sur la crise des métiers de l'Éducation nationale, marquée par une hausse des démissions, des difficultés de recrutement et une multiplication des postes non pourvus ou occupés par des contractuels de passage mal formés et peu rémunérés. Cette crise touche tous les personnels, enseignants mais aussi non enseignants à l'instar des gestionnaires en EPLE : charge de travail excessive, missions complexifiées (comme avec OPALE), manque de reconnaissance... Cette situation entraîne des conséquences graves : difficulté à fidéliser les nouveaux entrants, baisse des candidats aux concours, désorganisation des établissements, tensions... Dans ces conditions, la dégradation du service public est inéluctable et aboutit à l'épuisement ou au renoncement de ceux qui quotidiennement continuent à l'assurer de leur mieux en palliant cette crise majeure.

Le SNALC demande une réelle prise en compte de ces problèmes à l'échelon local, par le rectorat, afin de peser dans les décisions budgétaires de notre ministère.

À cela s'ajoute l'inquiétude du SNALC face au profilage douteux de certains postes dits « spécifiques », qui échappent donc aux règles du mouvement classique, permettant ainsi un recrutement direct au choix des IPR et, dans une moindre mesure, des chefs d'établissement. Les exemples se multiplient et l'intitulé du profilage ne laisse même plus de doute sur la méthode. Par exemple, on exige des candidats une « expertise affirmée » en économie et gestion, tantôt financière pour les lycées Jean Monnet, Jean Mermoz, en management et organisation des structures pour Marie Curie ou encore en bivalence 8011-8012 pour Marguerite Yourcenar. Ces étiquetages et exigences sont infondés : tous les professeurs d'éco-gestion disposent a priori de ces compétences.

Par ailleurs, le SNALC pointe un manque de clarté sur les suppressions de postes dans le secondaire : 9 figurent dans le tableau, alors que 12 avaient été annoncées précédemment. D'où vient cet écart ? Est-ce une conséquence des cafouillages ministériels en amont sur cette question ?

Enfin, face à la banalisation inquiétante des agressions envers les enseignants, le SNALC Alsace appelle à une vigilance accrue et des actions systématiques concernant la sécurité du personnel et le comportement de plus en plus intrusif et agressif de certains élèves et parents. Récemment, plusieurs de nos collègues ont subi des situations inacceptables : une professeure d'allemand du collège Nelson Mandela a reçu des appels nocturnes et insistants d'un parent, exigeant un changement de notes alors même que son enfant n'était pas dans la classe ; une professeure de français du lycée Jean Monnet a été harcelée par téléphone et menacée jusque devant chez elle ; une enseignante en Lettres-Histoire du lycée Rudloff a, elle, été insultée, menacée de voir son enfant tué, et a été confrontée à une tentative d'intrusion à son domicile. Le 5 mars dernier, à l'école Sainte Anne de Neudorf, lors d'un cours de mathématiques, un élève de 6e a violemment interrompu la séance en adoptant une attitude agressive, menaçante et très insolente envers l'enseignante, la plaçant en état de choc et d'insécurité, au point qu'elle ne se sent plus capable d'assurer son cours sans la présence permanente d'un autre adulte. Si la protection fonctionnelle a logiquement été accordée à ces collègues, les réponses administratives sont tardives, parfois plus de deux mois après les faits. D'autres cas similaires sont plus ou moins connus. Trop souvent, les enseignants osant porter plainte en gendarmerie ne sont pas toujours pris au sérieux et doivent parfois insister. Le traitement des signalements (fiches SST, faits établissements) reste très lent et déshumanisé.

Le SNALC Alsace déplore ce manque de réactivité qui est vécu comme une absence de soutien. Cette inertie, face à des menaces réelles ou potentielles, est désormais intolérable : chaque signalement doit entraîner une réponse immédiate et concrète, car la sécurité des personnels doit devenir une priorité absolue de l'institution. Il est insupportable de subir cet attentisme jusqu'au passage à l'acte, puis de se satisfaire de discours de façade qui ne débouchent sur aucune action concrète. Attendre que la violence frappe avant d'agir, c'est trahir ceux qu'on prétend protéger.